

PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

CONGRÈS
GÉNÉRAL
EXTRAORDINAIRE

12-16 avril 2023

[Dossier de presse](#)

OPUS DEI



CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

12-16 avril 2023

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. Opus Dei : charisme et données informatives

- 1.1 Message
- 1.2 Résumé [historiques](#)
- 1.3 Données [actuelles](#)
- 1.4 Quelques nouvelles récentes sur la prélatrice de l'Opus Dei
- 1.5 Sélection d'initiatives sociales et éducatives

2. Le congrès général extraordinaire

- 2.1 Brève description
- 2.2 *Motu proprio*
- 2.3 Chronologie
- 2.4 Lettre du prélat du 30 mars 2023

3. Questions et réponses

- 3.1 Sur le congrès général extraordinaire
- 3.2 Sur le *motu proprio* Ad charisma tuendum
- 3.3 Le pape François, l'Opus Dei et *Ad charisma tuendum'*

4. Documentation

- 4.1 Quelques données sur www.opusdei.org
- 4.2 Photographies
- 4.3 Vidéos
- 4.4 Contacts
- 4.5 Infographie

1. Opus Dei : charisme et données informatives

1.1 Message

L'Opus Dei est une institution pastorale de l'Église catholique, fondée à Madrid, par Josémaria Escriva de Balaguer le 2 octobre 1928. Saint Jean Paul II lui accorda en 1983 le statut juridique de prélatrice personnelle, une figure pastorale prévue par le concile Vatican II.

La finalité de l'Opus Dei est de contribuer à la mission d'évangélisation de l'Église en suscitant chez les chrétiens une vie en accord avec leur foi, dans leurs circonstances ordinaires de vie et en particulier à travers la sanctification du travail professionnel. Sanctifier le travail suppose de le réaliser selon l'esprit du Christ, c'est-à-dire en essayant de l'accomplir le mieux possible pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. Le travail ordinaire se convertit ainsi en lieu de rencontre avec Dieu et en occasion de s'améliorer et de mûrir personnellement.

La principale activité de la prélatrice de l'Opus Dei réside dans la formation chrétienne et l'accompagnement spirituel de ses membres et de tous ceux qui le désirent, de sorte que – chacun à la place qui lui est propre dans l'Église et dans le monde – puisse promouvoir autour de soi l'idéal de l'appel universel à la sainteté. À titre personnel ou en union avec d'autres citoyens, les fidèles de la prélatrice s'efforcent d'apporter dans tous les domaines des solutions chrétiennes aux problèmes de la société dans laquelle ils évoluent.

Le message de l'Opus Dei rappelle, comme l'indique le concile Vatican II, que « l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soit leur état ou leur forme de vie » (constitution dogmatique *Lumen Gentium*, n° 40), « dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale. (...) A cette place, ils sont appelés par Dieu, pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, (...) pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie » (*Lumen Gentium*, n° 31).

Une description plus détaillée est disponible [ici](#).

1.2 Résumé historique

1928 - 2 octobre. Au cours d'une retraite à Madrid, Josémaria Escriva fonde l'Opus Dei.

1930 - 14 février. Début du travail apostolique avec les femmes.

1933 L'Académie DYA, première initiative apostolique de l'Opus Dei, ouvre ses portes à Madrid. Elle s'adresse essentiellement à des étudiants.

1934 DYA devient aussi une résidence d'étudiants. C'est là que Josémaria et les premiers membres proposent une formation chrétienne et diffusent parmi les jeunes le message de l'Opus Dei. La catéchèse et l'attention aux sans-abris et aux malades des banlieues pauvres occupent une place importante.

1936 Le fondateur et d'autres membres de l'Opus Dei doivent se cacher pendant la guerre civile espagnole dans différents endroits de Madrid. La persécution religieuse les oblige à fuir finalement la ville. Les projets d'expansion du travail apostolique vers d'autres pays sont, de ce fait, momentanément suspendus.

1939 Josémaria revient à Madrid et reprend les activités de l'Opus Dei dans diverses villes d'Espagne, mais la 2^e guerre mondiale empêche de commencer dans d'autres pays.

1941 L'évêque de Madrid accorde à l'Opus Dei la première approbation diocésaine.

1943 14 février. Saint Josémaria voit clairement, pendant la messe, la solution pour pouvoir disposer de prêtres ayant l'esprit de l'Opus Dei : c'est la Société Sacerdotale de la Sainte Croix.

1944 L'évêque de Madrid ordonne prêtres les trois premiers membres de l'Opus Dei : Álvaro del Portillo, José Maria Hernandez Garnica et José Luis Múzquiz.

1946 Josémaria Escriva s'installe à Rome. Il va voyager partout en Europe au cours des années suivantes pour préparer les débuts de l'Opus Dei dans différents pays.

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

1947 Le Saint-Siège donne à l'Opus Dei la première approbation pontificale à caractère universel.

1950 Pie XII accorde l'approbation définitive à l'Opus Dei. À partir de ce moment-là des personnes mariées seront admises à en faire partie. Des prêtres diocésains pourront être inscrits à la Société Sacerdotale de la Sainte Croix.

1952 C'est le début à Pampelune du *Studium Generale* qui deviendra en 1960 l'Université de Navarre.

1965 Paul VI inaugure le centre ELIS, projet promu par des fidèles et coopérateurs de l'Opus Dei pour la formation professionnelle des jeunes de la banlieue de Rome, ainsi qu'une paroisse que l'on confie à l'Opus Dei selon le vœu de Jean XXIII.

1969 Un congrès général se tient à Rome, pour étudier la transformation de l'Opus Dei en prélatrice personnelle, figure juridique prévue par le concile Vatican II, qui s'adapte à sa réalité pastorale.

1970-75 Au cours de longs voyages en Amérique Latine et en Europe, le fondateur réalise de grandes catéchèses s'adressant à des groupes très nombreux de personnes.

1975 Josémaria Escriva décède à Rome le 26 juin. Quelque 60 000 personnes appartiennent, à ce moment-là, à l'Opus Dei. Álvaro del Portillo est élu pour lui succéder le 15 septembre.

1982-83 Jean Paul II érige l'Opus Dei en prélatrice personnelle et Álvaro del Portillo est nommé prélat.

1991 Álvaro del Portillo, prélat de l'Opus Dei, est consacré évêque par Jean Paul II.

1992 Josémaria Escriva est béatifié par Jean Paul II.

1994 Mgr Álvaro del Portillo décède à Rome le 23 mars. Le 20 avril, Jean Paul II nomme prélat de l'Opus Dei, Mgr Xavier Echevarria, qui venait d'être élu par le congrès général.

1995 Mgr Xavier Echevarria est consacré évêque par Jean Paul II.

DOCUMENTATION POUR LA PRESSE

2002 - 6 octobre. Canonisation de Josémaria Escriva.

2014 - 27 septembre. Par décision du pape François, Álvaro del Portillo, premier successeur de Saint Josémaria, est béatifié.

2016 - 12 décembre. Décès à Rome, de Mgr Xavier Echevarria.

2017 - 23 janvier. À l'issue du troisième congrès électif de la prélature, le pape François nomme Mgr Fernando Ocáriz prélat de l'Opus Dei.

2019. 18 mai. La première laïque de l'Opus Dei, Guadalupe Ortiz de Landázuri, est béatifiée.

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

1.3 Données actuelles

La prélatrice se compose actuellement de 93 600 personnes, dont 2 093 prêtres. À peu près 60% sont des femmes et 40 % des hommes. La répartition par continent est la suivante : Afrique 4%, Amérique 36%, Asie 4,5%, Europe 54,5%, Océanie 1%.

1 957 prêtres incardinés dans différents diocèses du monde font partie également de la [Société Sacerdotale de la Sainte Croix](#).

Date de lancement du travail apostolique de l'Opus Dei à travers le monde



1.4 Nouvelles récentes sur la prélatrice de l'Opus Dei

- *Axes de travail proposés après le dernier congrès général ordinaire.*

Lors du congrès où Mgr Ocariz a été élu, des axes de travail pastoral ont été décidés pour les années suivantes. Nous recueillons certains d'entre eux, d'après la lettre du prélat du 14 février 2017.

- Proposer une formation qui comporte la compréhension d'une société en perpétuel changement, associée à une profonde connaissance de l'Évangile, en tenant compte du fait que les fidèles de l'Opus Dei exercent leur travail dans toutes les circonstances de la société. « Cela suppose que chacun, selon ses aptitudes, acquière une profonde formation humaine, professionnelle et doctrinale, pour être un acteur à la fois engagé et ouvert à la discussion partout où ce sera possible » (n° 16-20).
- Le prélat soulignait aussi l'importance de la famille (n° 21) et de l'apostolat avec les jeunes (n° 24-28) : « Les conclusions du congrès trouvent dans l'accompagnement de la famille et des jeunes une ligne de force, de laquelle pourront jaillir de nombreuses conséquences pratiques dans notre apostolat quotidien » (n° 31).
- Devant le panorama des personnes dans le besoin pour toute sorte de raisons, Mgr Ocariz disait : « Ces priorités étant énoncées, je voudrais insister sur le besoin urgent que nous avons tous d'élargir notre cœur – demandons au Seigneur de nous donner un cœur à la mesure du sien – pour que tous les besoins, toutes les douleurs et les souffrances des hommes et des femmes de notre temps, particulièrement celles des plus faibles, y trouvent une place » (n° 31).
- *Plan de restructuration des circonscriptions*

Dans sa lettre du 30 janvier 2021, Mgr Fernando Ocariz invitait les fidèles de l'Opus Dei à soutenir par leur prière un projet destiné à dynamiser et mieux coordonner les apostolats de la prélatrice. « Ces derniers mois, y disait-il, la situation des circonscriptions de la prélatrice a été étudiée dans l'idée d'améliorer l'activité et la coordination des œuvres d'apostolat, en suivant les recommandations du dernier congrès général ».

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

« [Bien que] l'Œuvre travaille de façon stable dans soixante-huit pays, y disait-il aussi, (...) nous sommes conscients des défis que la société présente partout à la vie et à la diffusion du christianisme ; des situations dont nous avons tous plus ou moins l'expérience et qui rendent l'apostolat ici ou là plus difficile. Tout en faisant déjà du bien en tant d'endroits, nous désirons que le Seigneur puisse compter sur davantage de bras pour travailler à ce que la joie de l'Évangile parvienne jusqu'au dernier recoin de la terre ».

Le projet de restructuration implique, poursuit la lettre, « de réduire le nombre des structures d'organisation et de gouvernement », ce qui permettra « plus de souplesse et d'efficacité dans le travail, ainsi qu'une meilleure attention portée aux personnes, à l'apostolat de chacun dans son milieu professionnel, familial et social, comme aux activités de formation organisées dans les centres de la prélatrice et à partir d'eux. »

À ce jour (2023), plusieurs circonscriptions d'Europe, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie ont été repensées. Le projet se poursuivra encore quelques années.

- *L'Opus dei en route vers le centenaire de sa fondation*

Dans sa lettre du 10 juin 2021, Mgr Ocariz encourageait les fidèles de l'Opus Dei à participer à la préparation du centenaire de la fondation, qui se célébrera du 2 octobre 2028 au 14 février 2030, 100^e anniversaire de l'activité avec les femmes.

Dans cette même lettre, il annonçait la création d'un comité de préparation et exprimait le désir que tout le monde y participe. « Le centenaire sera un temps de réflexion sur notre identité, notre histoire et notre mission, qui portera chacun à rendre grâce, à demander pardon et à prendre des résolutions. Toujours dans la perspective que nous avons apprise de notre Père : chercher à vivre le présent avec amour, avec une humilité personnelle et collective, en servant dans la vie de tous les jours.

« Cet événement nous donnera aussi l'occasion d'envisager les défis qui se présentent à l'Église et à la société et de nous demander comment nous pourrions mieux y répondre. Ce sera un temps opportun pour considérer l'avenir et réfléchir ensemble – les jeunes auront un rôle fondamental à y jouer – à la façon de faire l'Opus Dei dans les cent prochaines années. C'est l'occasion de nous rajeunir, de reconnaître l'amour de Dieu dans notre vie et de le faire connaître aux autres, spécialement aux plus nécessiteux. »

DOCUMENTATION POUR LA PRESSE

Dans le cadre du centenaire, le 29 septembre 2022, la Journée [Be To Care](#) a eu lieu en collaboration avec la fondation Harambee Africa International, un espace de réflexion et de dialogue sur les réponses possibles à apporter aux défis sociaux de notre temps. La réunion s'est tenue à l'Université pontificale de la Sainte Croix, à Rome. Quelque 200 personnes y ont participé, représentant 70 initiatives sociales dans 30 pays.

1.5 Sélection d'initiatives sociales et éducatives

Cette partie présente des initiatives dans le domaine éducatif, humanitaire, culturel, etc., promues par des fidèles de la prélatrice et des coopérateurs avec l'aide d'autres personnes, catholiques et non catholiques. Les promoteurs et les dirigeants de ces activités s'efforcent de répondre aux besoins du pays ou de leur secteur, sans discrimination d'aucun genre (race, religion ou condition sociale).

La prélatrice de l'Opus Dei contribue au développement de ces initiatives d'intérêt social par son aide pastorale et une orientation chrétienne, toujours dans le respect total de la liberté des consciences.

Parmi les œuvres d'apostolat collectif encouragées directement par saint Josémaría, on peut citer des écoles, des universités, des dispensaires médicaux dans des régions pauvres ou des pays en voie de développement, des écoles rurales, des instituts de formation professionnelle, des résidences d'étudiants, des centres culturels, etc. Mgr Álvaro del Portillo, son successeur, a promu lui aussi de nombreuses initiatives de ce genre.

À titre d'exemple, quelques-uns des projets les plus récents :

Yuma Centre (www.yumadc.org), au cœur de Washington D.C., encourage les femmes à être des leaders en termes de caractère et d'intégrité, en même temps qu'il leur fait découvrir de nouvelles perspectives dans leur travail et dans leur vie, sources de plénitude et de liberté. Yuma défend l'idée que, de la naissance à la mort, les femmes jouent un rôle fondamentale dans la famille, le travail et dans la civilisation elle-même. En accompagnant les femmes dans chaque étape de leur vie, Yuma éveille en elles le désir de s'épanouir personnellement, professionnellement et spirituellement.

Iwollo Health Clinic (www.nfh.org.ng) est une extension de Niger Foundation Hospital d'Enugu (Nigeria) à Aguobu Iwollo, zone rurale souffrant d'un grave déficit sanitaire. Son activité a commencé en 2003. Il dispense une assistance médicale gratuite, y compris des interventions chirurgicales courantes, à la population locale, principalement à des femmes et à des enfants. Sur place, la clinique assure aussi des cours d'hygiène et de prévention des maladies.

Al Tilal organise des sessions de formation professionnelle pour préparer des jeunes femmes au monde du travail. Ces femmes viennent surtout de l'intérieur du Liban. Cet institut a commencé en 2002, aux environs de Byblos. Al Tilal est

financé par des fondations locales et étrangères. Les élèves chrétiennes et musulmanes y travaillent ensemble. Ces dernières années, Al Tital a accueilli beaucoup de jeunes filles ayant dû fuir la Syrie.

Le centre éducatif Los Pinos (www.lospinos.org.uy) est actif depuis 1997 à Casavalle, zone périphérique de Montevideo (Uruguay). Los Pinos travaille au développement intégral des enfants, des adolescents et des jeunes du quartier grâce à différents programmes éducatifs. Il aide les élèves à grandir, d'un point de vue scolaire, professionnel, humain et spirituel et à renforcer ainsi leurs capacités, leurs dons et leur personnalité.

Braval (www.braval.org) et **Terral** (www.terral.org) sont des centres de soutien socio-éducatif pour les habitants de Raval, un quartier de Barcelone marqué par l'immigration. Ils aident les jeunes de ce quartier à développer leur motivation pour l'étude et leur désir d'obtenir une formation professionnelle grâce à un programme d'accompagnement personnalisé, réalisé par des volontaires. Grâce au soutien d'un bon nombre d'entreprises, Braval favorise également leur insertion dans le monde du travail. Un programme sportif multi-ethnique facilite également les relations entre les différentes cultures présentes dans ce quartier.

L'Université de Istmo (www.unis.edu.gt), au Guatemala, a commencé son aventure en 1997 comme un développement et une extension de l'IFES : Institut Féminin d'Études Supérieures. Actuellement, Istmo comprend six facultés : sciences économiques et gestion, architecture, droit, communication, éducation, école d'ingénieurs.

Harambee Africa International (www.harambee-africa.org), né en 2002 à l'occasion de la canonisation du fondateur de l'Opus Dei, promeut des initiatives éducatives en Afrique, en collaboration avec des structures locales d'aide au développement. Harambee a soutenu des projets au Kenya, à Madagascar, en Afrique du Sud, en Guinée, en Ouganda, en Angola, au Cameroun, à Sao Tomé, au Mozambique, au Congo, au Nigéria, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Rwanda, au Sierra Léone, au Burkina Faso et au Soudan. Les objectifs sont très variés, depuis l'amélioration de la qualité nutritionnelle et sanitaire de la population jusqu'à la réinsertion sociale des enfants soldats.

Le Centre de soins Laguna (<http://www.lagunacuida.org>) est situé à Latina, un quartier de Madrid. La canonisation de Josémaría Escrivá de Balaguer, en 2002, a été à l'origine de ce projet. Laguna prend en charge des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et des malades en soins palliatifs, afin

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

d'améliorer leur qualité de vie et de soulager leurs familles. Son activité comprend différents domaines : neurologie, gériatrie, soins palliatifs, rééducation, maladies pédiatriques avancées et aide aux familles, aussi bien à domicile qu'au siège de Laguna. Un large réseau de volontaires associés à des professionnels de santé travaille au centre de façon stable. Grâce au soutien financier de nombreuses personnes et d'institutions publiques et privées, Laguna peut prendre en charge des personnes sans ressources. Laguna contribue ainsi à créer une culture du soin grâce à laquelle les personnes âgées ou malades se sentent comprises, aidées et aimées jusqu'à leur dernier souffle.

Center for Industrial Technology and Enterprise (www.cite.edu.ph), à Cebu City (Philippines), a amorcé en 1990 la formation technique et administrative de jeunes en difficulté sur le plan économique dans les municipalité de Visayas et Mindanao. Le CITE offre des cours de mécanique, d'électricité et d'électronique, dont presque 3 000 élèves ont déjà bénéficié. Il jouit de certifications internationales et est reconnu par le gouvernement philippin comme l'un des meilleurs lycées techniques du pays.

L'université des Lagunes (www.universite-des-lagunes.org), à Abidjan (Côte d'Ivoire), a été créée à l'initiative d'une association locale de juristes. La faculté des sciences juridiques, politiques et administratives a ouvert ses portes en 2010. Au fil des ans, elle a ajouté d'autres disciplines : sciences économiques et gestion des entreprises, mathématiques. La faculté de sciences juridiques propose également quelques programmes de master, en plus de la licence.

2. Le congrès général extraordinaire

2.1 Brève description

Un congrès général extraordinaire est une assemblée de fidèles de l'Opus Dei, appelés congressistes, autour du prélat, afin d'étudier et de proposer des décisions sur certains points de la vie de la prélature. Conformément aux statuts de l'Opus Dei (n° 130 et 133), le congrès extraordinaire n'a pas de périodicité définie et est convoqué quand les circonstances le réclament. C'est le cas de celui qui se tiendra du 12 au 16 avril, convoqué par le prélat avec le vote délibératif de ses conseils afin d'étudier l'adaptation des statuts demandé par le motu proprio *Ad charisma tuendum* (cf. art. 3).

Les deux autres types de congrès prévus par les statuts sont les congrès électifs pour élire le prélat (élection qui doit être confirmée par le Saint-Siège) et les congrès ordinaires, qui se tiennent tous les huit ans pour juger de l'état de la prélature, donner des orientations pour les futures décisions de gouvernement et renouveler les nominations aux charges

2.2 *Motu proprio*

Traduction, par nos soins, du *motu proprio* *Ad charisma tuendum* :

Pour sauvegarder le charisme, mon prédécesseur saint Jean Paul II, dans la constitution apostolique *Ut sit* du 28 novembre 1982, a érigé la prélature de l'Opus Dei, en lui confiant la tâche pastorale de contribuer de manière particulière à la mission évangélisatrice de l'Église. Selon le don de l'Esprit reçu par saint Josémaria Escriva de Balaguer, en effet, la prélature de l'Opus Dei, sous la conduite de son prélat, accomplit la tâche de diffuser l'appel à la sainteté dans le monde, à travers la sanctification du travail et des engagements familiaux et sociaux, par le biais des clercs qui y sont incardinés et avec la coopération organique des laïcs qui se consacrent aux œuvres apostoliques (cf. CIC, c. 294-296).

Mon vénérable prédécesseur l'a déclaré : « *Avec la plus grande espérance, l'Église tourne sa sollicitude et son attention maternelles vers l'Opus Dei (...) afin qu'il soit toujours un instrument valide et efficace de la mission salvatrice que l'Église accomplit pour la vie du monde* ».

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

Le but de ce *motu proprio* est de confirmer la prélatrice de l'Opus Dei dans la sphère authentiquement charismatique de l'Église, en précisant son organisation conformément au témoignage du fondateur, saint Josémaria Escriva de Balaguer, et aux enseignements de l'ecclésiologie conciliaire sur les prélatrices personnelles.

Par la constitution apostolique *Praedicate Evangelium* du 19 mars 2022, qui réforme l'organisation de la Curie romaine afin de mieux promouvoir son service en faveur de l'évangélisation, j'ai jugé opportun de confier au Dicastère pour le clergé la compétence pour tout ce qui relève du Siège apostolique concernant les prélatrices personnelles, dont la seule érigée jusqu'à présent est celle de l'Opus Dei, en considération de la tâche prééminente qu'y exercent, selon la norme du droit, les clercs (cf. CIC, c. 294).

Souhaitant, par conséquent, protéger le charisme de l'Opus Dei et promouvoir l'action évangélisatrice menée par ses membres dans le monde, et devant en même temps adapter les dispositions relatives à la prélatrice à la nouvelle organisation de la Curie romaine, j'ordonne le respect des normes suivantes.

Art. 1. Le texte de l'art. 5 de la constitution apostolique *Ut sit* est, dès à présent, remplacé par le texte suivant : « *Conformément à l'art. 117 de la constitution apostolique Praedicate Evangelium, la prélatrice dépend du Dicastère pour le clergé, qui, selon la matière, évalue les questions relatives avec les autres dicastères de la Curie Romaine. Le Dicastère du clergé, pour traiter les différentes questions, fera appel aux compétences des autres dicastères par une consultation appropriée ou par le transfert de dossiers* ».

Art. 2. Le texte de l'article 6 de la constitution apostolique *Ut sit* est, dès à présent, remplacé par le texte suivant : « *Chaque année, le prélat présente au Dicastère pour le clergé un rapport sur l'état de la prélatrice et sur l'accomplissement de son travail apostolique* ».

Art. 3. En raison des modifications apportées à la constitution apostolique *Ut sit* par la présente Lettre Apostolique, les statuts propres de la prélatrice de l'Opus Dei seront adaptés de manière appropriée sur proposition de la prélatrice elle-même, pour être approuvés par les organes compétents du Siège apostolique.

Art. 4. Tout en respectant pleinement la nature du charisme spécifique décrit dans la constitution apostolique susmentionnée, il vise à renforcer la conviction que, pour la protection du don particulier de l'Esprit, une forme de gouvernance

plus fondée sur le charisme que sur l'autorité hiérarchique est nécessaire. Par conséquent, le prélat ne sera pas honoré de l'ordre épiscopal.

Art. 5. Considérant que les insignes pontificaux sont réservés à ceux qui sont insignes de l'ordre épiscopal, le prélat de l'Opus Dei se voit accorder, en raison de sa fonction, l'usage du titre de Protonotaire apostolique surnuméraire avec le titre de Révérend Monseigneur et peut donc utiliser les insignes correspondant à ce titre.

Art. 6. À partir de l'entrée en vigueur de la constitution apostolique *Praedicate Evangelium*, toutes les questions pendantes à la Congrégation pour les évêques concernant la prélature de l'Opus Dei continueront à être traitées et décidées par le Dicastère pour le clergé.

Je décrète que la présente lettre apostolique sous forme de *motu proprio* sera promulguée par publication dans *L'Osservatore Romano*, entrant en vigueur le 4 août 2022, puis publiée dans le commentaire officiel des *Acta Apostolicae Sedis*.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 14 juillet 2022, le dixième du pontificat.

François

2.3 Chronologie

Dates marquantes et récentes du chemin juridique de l'Opus Dei.

28 novembre de 1982 : Saint Jean Paul II érige l'Opus Dei en prélatrice personnelle par la constitution apostolique *Ut sit*.

19 mars 2022 : Par la constitution apostolique *Praedicate Evangelium*, le pape François réforme l'organisation de la Curie romaine. L'art. 117 établit que les prélatrices personnelles ne dépendront plus de la Congrégation pour les évêques mais du Dicastère pour le clergé.

14 juillet 2022 : Le Saint-Siège publie la lettre apostolique, en forme de *motu proprio* *Ad charisma tuendum*, du pape François. Entre autres choses, il y est indiqué que « les statuts propres de la prélatrice de l'Opus Dei seront opportunément adaptés, à l'initiative de la prélatrice elle-même, afin d'être approuvés par les organismes compétents du Siège apostolique » (art. 3).

4 août 2022 : Le *motu proprio* *Ad charisma tuendum* entre en vigueur.

6 octobre 2022 : Mgr Fernando Ocáriz communique *dans une lettre* qu'il convoquera un congrès général extraordinaire de la prélatrice « pour mener à bien ce que le pape a demandé sur l'adaptation des statuts de l'Œuvre aux indications du *motu proprio* *Ad charisma tuendum* ». Il demande à ceux qui le désirent de lui adresser des suggestions concrètes » pour préparer « le travail des congressistes des deux sections ».

7 janvier 2023 : Le prélat communique que le congrès général extraordinaire aura lieu à Rome du 12 au 16 avril 2023.

12-16 avril 2023 : Tenue du congrès général extraordinaire, qui commencera le 12 par la célébration de la Messe ; du 12 au 16 étude et vote de la proposition de nouvelle rédaction des paragraphes des statuts, jugée nécessaire au regard de la demande faite dans *Ad charisma tuendum*.

2.4 Lettre du Prélat du 30-III-2023

Très chers, que Jésus me garde mes filles et mes fils !

Comme vous le savez, le congrès général extraordinaire se tiendra pendant l'octave de Pâques. Il aura pour but d'adapter les statuts de la prélatrice au *motu proprio* *Ad charisma tuendum*. Je tiens à vous remercier de ce que vous avez fait ces derniers mois, tant par votre prière que par la préparation et l'envoi de nombreuses suggestions. Je vous demande de continuer de prier pour ces préparatifs, pour le déroulement du congrès général et pour ce qui en résultera : tout cela doit nous aider à renouveler notre désir de faire l'Opus Dei au service de Dieu et de l'Église dans le monde entier.

À Rome, des experts des deux sections ont étudié vos suggestions afin de soumettre des propositions concrètes au congrès. Celles qui ne pouvaient s'appliquer à ce que nous demande le Saint-Siège dans le *motu proprio* pourront être prises en compte, comme je vous le disais dans mon message du mois d'octobre, dans les Semaines de travail, qui seront bientôt convoquées. Elles serviront à préparer le prochain congrès général ordinaire en 2025, car elles constituent un précieux matériel dont je veux à nouveau vous remercier.

Dans quelques jours, les réunions des congressistes des deux sections auront lieu en parallèle, et j'y participerai avec mes vicaires. Elles se tiendront aux sièges du Collège romain de Sainte Marie et du Collège romain de la Sainte Croix et commenceront par la Sainte Messe. Au fil des sessions, les propositions seront étudiées et le texte final qui en résultera sera soumis à l'approbation d'un vote le dernier jour. Nous concluons le congrès par un Salut au Saint-Sacrement et la récitation d'un *Te Deum*.

À la différence des autres congrès généraux, qu'ils soient électifs pour élire le prélat ou ordinaires pour fixer des priorités apostoliques, les conclusions de ce congrès ne pourront faire l'objet d'une communication immédiate, car elles doivent être adressées au Dicastère du clergé, afin que le Saint-Siège les étudie, et c'est à lui qu'il revient de les approuver.

Tous les congrès généraux sont des moments de forte unité dans l'Œuvre, et de l'Opus Dei avec le Saint-Père et avec toute l'Église. Au cours de ces semaines, pensons souvent à ce que notre Père souhaitait : *Omnes cum Petro ad Jesum per Mariam !*

Votre Père vous bénit très affectueusement,

Fernando

Rome, 30 mars 2023

3. Questions et réponses

Les questions sont rassemblées sur cette page, suivies de leurs réponses.

3.1 Sur le congrès général extraordinaire

- *Qu'est-ce qu'un congrès général extraordinaire ?*
- *Pourquoi le congrès général extraordinaire est-il convoqué ?*
- *Qui est compétent pour modifier les statuts de l'Opus Dei ?*
- *Que veut dire que le Saint-Siège est le législateur ?*
- *Que peut-on attendre du congrès général ?*
- *Qui est convoqué au congrès ?*

3.2 Sur le *motu proprio* Ad charisma tuendum

- *Quel est l'objectif du motu proprio Ad charisma tuendum ?*
- *Que signifie ce motu proprio pour la vie des fidèles de la prélatrice ?*
- *Pourquoi insiste-t-on sur le « charisme » ? Charisme et hiérarchie sont-ils des réalités opposées ?*
- *Comment le charisme et la hiérarchie se complètent-ils dans l'Opus Dei ?*
- *Y a-t-il eu des changements dans le gouvernement de la prélatrice ?*
- *Pourquoi est-il précisé que le prélat ne sera pas évêque ?*
- *À quoi fait référence le titre de protonotaire apostolique surnuméraire mentionné dans le motu proprio ?*

– *Qu'est-ce qu'un congrès général extraordinaire ?*

Les *Statuts de l'Opus Dei* (n^{os} 130 & 133) établissent trois types de congrès généraux :

- a) l'électif, qui élit le prélat – lequel doit être confirmé par le Saint-Siège ;
- b) l'ordinaire, prévu tous les huit ans pour évaluer l'état de la prélature, conseiller sur le futur exercice de gouvernement et renouveler les charges ;
- c) l'extraordinaire, qui n'a pas de fréquence fixe et qui est convoqué lorsque les circonstances l'exigent, selon le jugement du prélat avec le vote délibératif de ses conseils. C'est ce qui aura lieu du 12 au 16 avril (le prélat en a annoncé les dates dans [un message publié le 7 janvier](#)).

– *Pourquoi le congrès général extraordinaire est-il convoqué ?*

Le congrès est convoqué pour se conformer aux dispositions de l'article 3 du *motu proprio Ad charisma tuendum* (14 juillet 2022). Le 6 octobre dernier, le prélat l'annonçait ainsi : « Avec l'avis favorable du conseil central et du conseil général, je convoquerai pour le premier semestre 2023 un congrès général extraordinaire dans le but précis et limité que j'ai mentionné » ([Lettre du 6 octobre 2022](#)).

Dans la même lettre, il expliquait quelles étaient les prochaines étapes et quels types de changements étaient attendus : « Le Dicastère pour le clergé nous a conseillé de ne pas nous limiter à la dépendance de la prélature à son égard ni à la fréquence annuelle, au lieu de quinquennale, de l'information au Saint-Siège sur l'activité de la prélature ; à la lumière du *motu proprio*, il nous revient de proposer les éventuels ajustements des statuts qui nous paraîtraient opportuns. Le dicastère nous a également suggéré d'y consacrer le temps qu'il faut, sans nous hâter ».

– *Qui est compétent pour modifier les statuts de l'Opus Dei ?*

La réforme des [statuts](#) est prévue au n^o 181. Il réserve au Saint-Siège tant la modification que l'introduction de nouveaux préceptes, qui peuvent intervenir à la demande du congrès général de l'Opus Dei.

Lorsque l'initiative vient de la prélature, afin de garantir la certitude juridique de la nécessité de ces changements, les statuts prévoient qu'ils soient proposés et ratifiés au cours de trois congrès généraux (n^o 181, § 3).

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

Comme, en l'occurrence, c'est le Saint-Siège lui-même qui sollicite la proposition de modifications, il n'est pas nécessaire de suivre cette procédure et les propositions peuvent être faites lors d'un congrès extraordinaire.

– *Que veut dire que le Saint-Siège est le législateur ?*

Cela veut dire que le Saint-Siège a la compétence pour ériger les prélatures personnelles (moyennant une constitution apostolique) et, en même temps, pour établir et promulguer les statuts de la prélatrice (CIC, c. 295).

À la différence d'autres réalités juridiques, dans le cas des prélatures personnelles, les statuts sont établis et promulgués en vertu du pouvoir législatif (c'est-à-dire le pouvoir qu'a l'Église de donner des normes de plus haut niveau), ainsi que l'indique le Code de droit canonique de l'Église latine (c. 94 § 3). Les statuts sont considérés comme des lois et l'autorité qui les promulgue intervient nécessairement dans leur élaboration.

Tant la rédaction que la modification et l'introduction de nouveaux préceptes sont réservées au Saint-Siège, même si c'est sur proposition de la prélatrice de l'Opus Dei.

– *Que peut-on attendre du congrès général ?*

Comme le pape est le législateur dans le cas des statuts des prélatures personnelles, il n'est pas prévu de communication de la proposition finale de modification des statuts de la part de l'Opus Dei. Elle sera faite directement par le Dicastère pour le clergé.

– *Qui est convoqué au congrès ?*

Sont convoqués tous les congressistes, hommes et femmes, nommés conformément aux statuts (n^{os} 130, § 2 et 133, § 3). Pour être congressiste, il faut avoir au moins 32 ans et être incorporé de façon définitive à la prélatrice depuis au moins 9 ans. Le prélat nomme les congressistes parmi les membres de la prélatrice des pays où l'Œuvre exerce son apostolat, avec le vote délibératif des organismes de gouvernement centraux (conseil général pour hommes, conseil central pour les femmes) et en tenant compte de l'avis de la circonscription d'origine. Tous les congressistes sont des membres numéraires, et dans la majorité des cas ils ont assumé ou assument des charges de gouvernement de la prélatrice dans les diverses circonscriptions. Cela leur permet de bien connaître la situation de l'apostolat, là où ils vivent et travaillent.

Le prélat peut aussi convoquer d'autres fidèles de la prélatrice en qualité d'experts, mais sans participer au vote.

Les congressistes sont au nombre de 274, 126 femmes (46 %) et 148 hommes (54 %). Ils proviennent des cinq continents : Afrique (6,6 %), Amérique (36 %), Asie (6,2 %), Europe (50 %) et Océanie (1,1 %). Cette répartition reflète le nombre des fidèles de l'Opus Dei des continents respectifs.

90 prêtres assisteront au congrès, soit 32,8 % des congressistes. Lors des congrès électifs, le prélat est élu parmi les prêtres congressistes.

Quant à l'âge, le plus jeune des congressistes est une femme de 35 ans et le plus âgé un homme de 87 ans.

– ***Quel est l'objectif du motu proprio *Ad charisma tuendum* ?***

Le *motu proprio* *Ad charisma tuendum* ("Pour sauvegarder le charisme") développe et concrétise le changement apporté par la constitution apostolique *Praedicate Evangelium* en transférant la compétence pour les prélatrices personnelles du Dicastère pour les évêques au Dicastère pour le clergé. Tant le titre que l'introduction traduisent la volonté du Saint-Père que ce changement se fasse dans le plein respect du charisme de l'Opus Dei.

– ***Que signifie le motu proprio *Ad charisma tuendum* pour la vie des fidèles de la prélatrice ?***

Le *motu proprio* est un appel à prendre conscience du potentiel du charisme de l'Opus Dei dans la mission de l'Église. Comme le dit le Saint-Père, « selon le don de l'Esprit reçu par saint Josémaría Escrivá de Balaguer, en effet, la prélatrice de l'Opus Dei, sous la conduite de son prélat, accomplit la tâche de diffuser l'appel à la sainteté dans le monde, à travers la sanctification du travail et des engagements familiaux et sociaux ». Comme c'est le pape lui-même qui rappelle cette responsabilité, les fidèles de l'Opus Dei seront poussés à approfondir ce charisme et à discerner, à la lumière de l'Esprit Saint, comment l'incarner dans les nouvelles situations de notre monde.

- ***Pourquoi Ad charisma tuendum insiste-t-il sur le charisme ? Charisme et hiérarchie sont-ils des réalités opposées ?***

Les dons hiérarchiques et charismatiques, comme le dit Vatican II, sont utilisés par l'Esprit Saint pour guider l'Église (*Lumen Gentium*, n° 4). Ce *motu proprio* réaffirme le charisme de l'Opus Dei, reçu par saint Josémaria Escrivá, et sa mission dans l'édification de l'Église. Certains dons sont au service d'autres ; l'Église a besoin de tous les dons et, tout au long de l'histoire, elle a su trouver le moyen de les enrichir et de les protéger.

Le *motu proprio* nous rappelle que le gouvernement de l'Opus Dei doit être au service du charisme – dont nous sommes les administrateurs et non les propriétaires – pour qu'il grandisse et porte du fruit, confiant dans le fait que c'est Dieu qui opère tout en tous.

- ***Comment charisme et hiérarchie se complètent-ils dans l'Opus Dei ?***

Le charisme de l'Opus Dei consiste à aider spirituellement toutes les personnes, hommes et femmes, de toutes origines et professions, à se sanctifier là où elles se trouvent, et à les aider à diffuser l'appel universel à la sainteté au milieu du monde, au seul titre d'avoir été baptisées. Par conséquent, les fidèles de la prélatrice ne forment pas de groupe ni n'agissent en tant que tel du fait de leur appartenance à l'Opus Dei.

Le charisme de l'Opus Dei a besoin du ministère sacerdotal : c'est là que la hiérarchie doit intervenir. C'est pourquoi, comme le rappelle le pape François, « pour sauvegarder le charisme, mon prédécesseur saint Jean Paul II, dans la [constitution apostolique Ut sit du 28 novembre 1982](#), a érigé la prélatrice de l'Opus Dei, en lui confiant la tâche pastorale de contribuer de manière particulière à la mission évangélisatrice de l'Église ». Avec la maturation et l'assimilation progressive des enseignements du concile sur les dons hiérarchiques et charismatiques, il apparaîtra de plus en plus clairement que, loin de s'opposer, ils sont, dans l'Opus Dei, des réalités complémentaires.

- ***Y a-t-il des changements dans la gouvernance de la prélatrice ?***

Le changement concerne les relations de la prélatrice avec le Saint-Siège. Le *motu proprio* n'introduit pas directement de modifications dans le régime de la prélatrice, ni dans les relations des autorités de la prélatrice avec les évêques. En même temps, il prévoit que l'Opus Dei puisse proposer une adaptation de ses statuts aux indications concrètes du *motu proprio*.

- *Pourquoi est-il indiqué dans Ad charisma tuendum que le prélat ne sera pas évêque ?*

Il s'agit d'une initiative et d'une décision du Saint-Siège, dans le cadre d'une restructuration de la gouvernance de la Curie, visant à renforcer – comme le dit le *motu proprio* – la dimension charismatique.

- *À quoi fait référence le titre de protonotaire apostolique surnuméraire mentionné dans le motu proprio ?*

La figure du prélat reçoit un titre honorifique et un traitement qui, tout en réaffirmant son statut séculier – qui est au cœur du charisme de l'Opus Dei – l'unit de manière spéciale au Saint-Père, en tant que membre de ce que l'on appelle la « famille pontificale ». Il est appelé « surnuméraire » pour le distinguer des notaires du Saint-Siège.

3.3 le pape François, l'Opus Dei et *Ad charisma tuendum*

Trois récentes interventions du pape dans les médias où il répond à des questions sur l'Opus Dei et le *motu proprio* *Ad charisma tuendum*.

Interview dans ABC (18 décembre 2022)

« La mesure porte sur une question de place qu'il fallait résoudre. Je suis très ami de l'Opus Dei, je les aime beaucoup et ils travaillent très bien » précise le Saint-Père après sa décision de changer certains aspects de l'Œuvre.

- Comment interpréter les changements que vous avez demandé de faire à l'Opus Dei ?

« Ce n'est pas seulement l'Opus Dei qui est en question, mais les prélatures personnelles. Dans le schéma de la Curie, l'Opus Dei dépendait de la Congrégation des évêques, mais dans le Code de droit canonique les prélatures sont envisagées autrement, et il fallait unifier le critère. La question a été étudiée et on a dit « que la prélature rejoigne la Congrégation du clergé ». Je l'ai fait en dialoguant avec eux. En outre, depuis l'Argentine, je suis très ami de Mariano Fazio (vicaire auxiliaire de l'Opus Dei). Cela s'est fait de façon sereine et normale avec des canonistes ; il y a même eu des canonistes de l'Opus dans le processus ».

- La décision a eu beaucoup d'écho...

« Les uns disaient : « Enfin le pape a réglé son compte à l'Opus... ! » Or, pas du tout ! Et d'autres disaient : « Ah ! le pape s'en prend à nous ! » Il n'en est rien. La mesure ne porte que sur une question de placement qu'il fallait résoudre. Il ne faut pas exagérer l'affaire, ni pour faire d'eux des victimes, ni des coupables qui ont reçu une correction. Je vous en prie. Je suis très ami de l'Opus Dei, je les aime beaucoup et ils travaillent bien dans l'Église. Le bien qu'ils font est très grand. »

- *Livre : El pastor, Sergio Rubin, et Francesca Ambrogetti, Ediciones B, mars 2023*

Dans le cadre de cette réforme vous avez émis un décret qui modifie la relation de l'Opus Dei avec le Vatican, qui était depuis 1982 une « prélatrice personnelle » qui dépendait directement du pape et maintenant ce n'est plus le cas. En outre, vous avez disposé que son supérieur ne serait plus un évêque comme cela l'était auparavant. Certains disent que « l'Œuvre » a été rétrogradée.

— Je ne suis pas d'accord. C'est une interprétation typiquement mondaine, étrangère à la dimension religieuse. En l'occurrence, l'Opus Dei, qui continue d'être une prélatrice, n'est pas seul à être touché par une réorganisation durant mon pontificat. Je pense, par exemple, à Communion et Libération, à la Communauté de San Egidio et au Mouvement des Focolari. L'Opus Dei relevait de la Congrégation pour les évêques et maintenant il relèvera de la Congrégation pour le clergé, comme ce doit être le cas pour les prélatrices personnelles. Cela implique que l'information sur son activité ne sera plus quinquennale mais annuelle. Quant au fait que celui qui est à sa tête ne soit plus promu à l'épiscopat, la décision, comme le dit clairement le décret, a pour but de renforcer une forme de gouvernement fondée non pas tant sur l'autorité hiérarchique que sur le charisme qui, dans le cas de l'Opus Dei, implique de chercher la sanctification dans le travail et les engagements familiaux et sociaux.

– *Vatican News (22 juillet 2022)*

Motu proprio sur l'Opus Dei : protéger le charisme et promouvoir l'évangélisation

Par le *motu proprio* *Ad charisma tuendum*, à partir du 4 août, le pape ordonne le transfert des compétences pour la prélatrice de l'ancien Dicastère pour les évêques au Dicastère pour le clergé, et établit que le prélat ne peut plus être investi de l'ordre épiscopal. François demande que le nouveau prélat soit un guide mais surtout un père.

Quarante ans après la constitution apostolique *Ut sit*, par laquelle Jean Paul II érigeait la prélatrice de l'Opus Dei, François modifie certaines de ses structures sur la base de *Praedicate Evangelium*, avec l'objectif de « protéger le charisme » et de « promouvoir l'action évangélisatrice que ses membres réalisent dans le monde », en diffusant l'appel à la sainteté « à travers la sanctification du travail et des engagements familiaux et

CONGRÈS GÉNÉRAL EXTRAORDINAIRE DE LA PRÉLATURE DE L'OPUS DEI

sociaux ». Il établit cette nouvelle orientation dans le *motu proprio* *Ad charisma tuendum*, promulgué aujourd'hui, par lequel le pape modifie certains articles de *Ut sit*, les harmonisant avec ce qui est établi par la récente constitution apostolique.

Charisme plutôt qu'autorité hiérarchique

D'abord, nous lisons dans le premier article, sur la base de l'article 117 de *Praedicate Evangelium*, que le dicastère du Vatican de référence pour l'Opus Dei ne sera plus celui des évêques, mais celui du clergé, auquel le prélat, la plus haute autorité, présentera une information annuelle sur l'état de la prélatrice. Le prélat lui-même, contrairement à la situation antérieure, ne pourra plus être nommé évêque, et cela, comme l'explique l'article 4 du *motu proprio*, pour « renforcer la conviction que, pour protéger le don spécial de l'Esprit, une forme de gouvernement est nécessaire, fondée sur le charisme plutôt que sur l'autorité hiérarchique ». Par conséquent, le titre qui reviendra au prélat sera celui de protonotaire apostolique surnuméraire et l'appellation de Révérend Monseigneur.

En syntonie avec le fondateur

Rappelant la « grande espérance » avec laquelle « l'Église tourne sa sollicitude et son attention maternelles envers l'Opus Dei » au moment de sa constitution comme prélatrice, selon les propres mots du pape Wojtyła à cette occasion, le texte du document papal ajoute que « l'on prétend confirmer la prélatrice de l'Opus Dei dans le domaine authentiquement charismatique de l'Église, en précisant son organisation en accord avec le témoignage du fondateur, saint Josemaría Escrivá de Balaguer, et avec les enseignements de l'ecclésiologie conciliaire sur les prélatrices personnelles ». Ces dispositions entreront en vigueur le 4 août prochain.

Mgr Ocariz : le nouveau prélat, « un guide, mais avant tout un père »

En acceptant « filialement » ce qu'a ordonné François, le prélat de l'Opus Dei, Mgr Fernando Ocariz, espère, dans une lettre adressée aux membres de la prélatrice, que l'invitation du pape « résonne avec force chez tous et chez chacun » comme une « occasion pour comprendre en profondeur l'esprit que le Seigneur a infusé en notre fondateur et pour le partager avec beaucoup de personnes de l'entourage familial,

professionnel et social ». Quant à la figure du prélat désormais, en même temps qu'il remercie « des fruits de communion ecclésiale qu'a représentés l'épiscopat du Bienheureux Àlvaro et de don Javier », Mgr Ocariz reconnaît dans cette lettre que « l'ordination épiscopale du prélat n'était ni n'est nécessaire pour diriger l'Opus Dei. Le désir du pape de souligner la dimension charismatique de l'Œuvre invite à renforcer l'atmosphère de famille, faite d'affection et de confiance : le prélat doit être un guide, mais, avant tout, un père ».

Questions et réponses pour comprendre le changement

La lettre du prélat est accompagnée d'une série de huit questions et réponses sur la signification du *motu proprio* et ses implications plus directes dans la vie des membres de la prélature. En particulier, sur la relation entre charisme et hiérarchie, le *motu proprio* rappelle que « le gouvernement de l'Opus Dei doit être au service du charisme, dont nous sommes les administrateurs, et non les propriétaires, pour qu'il grandisse et fructifie, avec la ferme conviction que c'est Dieu qui fait tout en tous ».

4. Documentation

4.1 Quelques données sur www.opusdei.org

Le site de l'Opus Dei a mis à disposition une page sur le [congrès général extraordinaire](#).

4.2 Photographies

- [Flickr Opus Dei](#)

4.3 Vidéos

- [Au cœur du travail : la vision de saint Josémaria](#)
- [Activités de formation de l'Opus Dei](#)
- [Qu'est-ce que l'Opus Dei ?](#)
- [Vidéo sur la Société Sacerdotale de la Sainte Croix](#)
- [Travailler ensemble : vidéo sur les coopérateurs de l'Opus Dei](#)

4.4 Contacts

Bureau de presse de l'Opus Dei à Rome

Manuel Sánchez : +39 333 47 88 131

Leticia Sánchez de León : +39 327 46 04 950

E-mail : international@opusdei.org

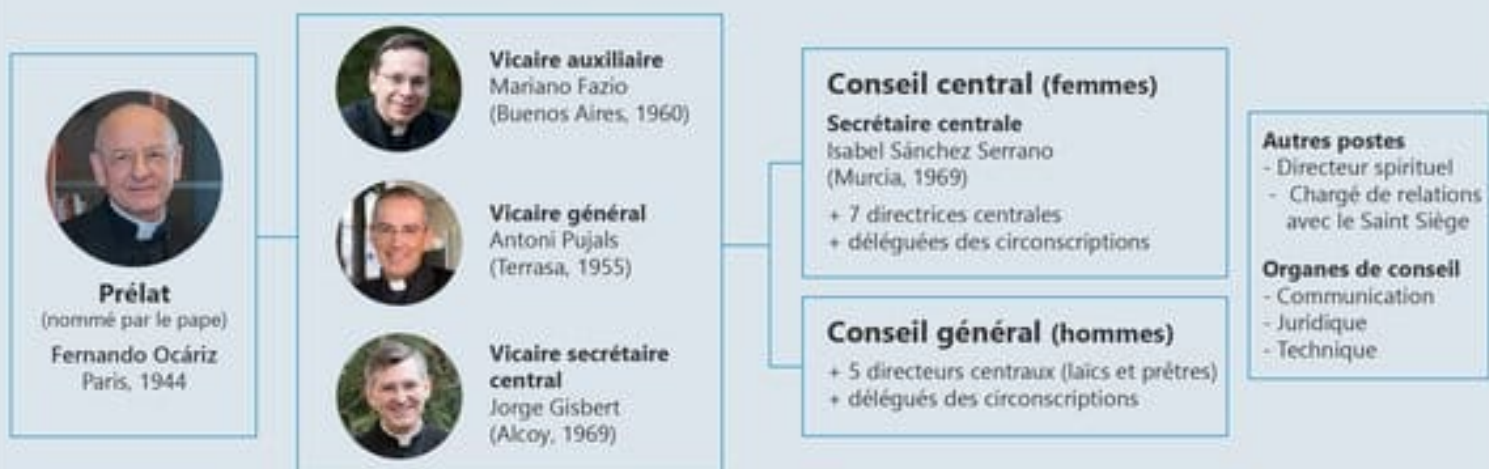
Bureau de presse de l'Opus Dei à Paris

Patricia Laporte : 06 61 63 98 79

E-mail : press.fr@opusdei.org

GOVERNEMENT DE L'OPUS DEI: MODE D'EMPLOI

GOVERNEMENT CENTRAL



GOVERNEMENT RÉGIONAL

Chacune des 33 circonscriptions, qui regroupent au total 68 pays, est dotée d'un conseil régional de gouvernement. Certaines grandes circonscriptions se subdivisent à leur tour en délégations. Elles suivent la structure du gouvernement central et sont composées de :



QUELQUES CHIFFRES

93 600

personnes dans le monde font partie de l'Opus Dei, parmi lesquelles approximativement 60% sont des femmes, 40% des hommes.

600 000

Nombre approximatif de coopérateurs et de participants aux moyens de formation chrétienne. De nombreuses autres personnes bénéficient du travail de la prélatrice, que ce soit au sein des paroisses confiées à des prêtres de l'Opus Dei ou dans le cadre des initiatives sociales et éducatives faisant appel à un accompagnement spirituel de la prélatrice.

RÉPARTITION PAR CONTINENT



MESSAGE DE L'OPUS DEI

- L'Opus Dei encourage la recherche et la rencontre de Dieu dans le travail, dans la vie familiale et toutes les autres activités ordinaires.

- Saint Josémaría a fondé l'Opus Dei en 1928. Il enseignait alors à des pères et à des mères de famille, à des prêtres, à des étudiants ainsi qu'à des personnes engagées dans la vie professionnelle, que la vie quotidienne est le lieu où les chrétiens peuvent imiter le Christ. Les clés de son message sont le fait de vivre en enfant de Dieu et de l'Église, ainsi que la sanctification du travail, la prière et le service des autres et l'unité de vie.

PLUS D'INFORMATIONS

Site officiel en 35 langues www.opusdei.org
Bulletin de la prélatrice de l'Opus Dei www.romana.org

© Nicolás Sangrador Andreu, Fundación Studium 2023



Sanctification du travail



Rencontrer Dieu dans la vie ordinaire



Charité et service



L'amour de l'Église et du Pape

© Fundación Studium, 2023

OPUS DEI

